

Démarche	: Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Ecrins
Organisme	: Parc national des Ecrins

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire permet de faire une demande d'autorisation de prises de vues et de sons dans le cœur de parc national.

Le délai de traitement d'une demande d'autorisation de prises de vues en cœur de parc national est de 2 mois maximum. Une absence de réponse administrative à échéance de ce délai équivaut à un refus. Pour autant, nous nous efforçons de réduire au mieux ce délai.

De façon générale, les tournages, prises de vues et de sons réalisés dans un cadre professionnel et/ou à but commercial sont interdits, sauf autorisation du directeur de l'établissement public.

Le directeur peut délivrer des autorisations dérogatoires individuelles relatives aux prises de vues ou de sons réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle ou à but commercial dans les cas suivants :

- réalisation de films, reportages ou documents didactiques, pédagogiques ou artistiques,
- participation aux missions de l'établissement public du parc,
- promotion des produits référencés dans le cadre de la marque "parc national",
- promotion du territoire,
- information ou retransmission d'activités et de manifestations autorisées

Attention : Les tournages aériens par quelque moyen que ce soit (avion, hélicoptère, drone, etc.) ne sont pas autorisés à la verticale du cœur du Parc au-dessous de 1000 m du sol.

Coordonnées du Bénéficiaire

Nom de la structure porteuse du projet

Par exemple : Nom de la société de production, de la société d'édition, de la collectivité, etc

Titre ou Fonction du bénéficiaire

Par exemple : Journaliste, Réalisateur, Cadreur, Photographe

Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Ecrins

Email du bénéficiaire

Téléphone du bénéficiaire

Adresse

PRÉSENTATION générale du projet

Titre

Exemple :

Reportage d'actualités sur le ravitaillement des refuges

Prises de vues pour réaliser une banque d'images à destination d'une structure touristique

Film cinématographique "titre du film"

SYNOPSIS / résumé du projet

Présenter le projet et joindre une notice détaillée si nécessaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Vous pouvez joindre un dossier de présentation

Commune(s) des prises de vue

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Champcella

Champoléon

Chantepérier

Châteauroux-les-Alpes

Entraigues

Freissinières

L'Argentière-la-Bessée

La Chapelle-en-Valgaudemar

La Grave

La Motte-en-Champsaur

Le Bourg-d'Oisans

Le Monêtier-les-Bains

Les Deux-Alpes (Venosc)

Orcières

Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Ecrins

- Réallon
- Saint-Christophe-en-Oisans
- Saint-Maurice-en-Valgaudemar
- Valjouffrey
- Vallouise-Pelvoux
- Villar d'Arène
- Villar Loubière

Lieu(x)-dit(s) des prises de vue

Penser à séparer les noms des lieux-dits par une virgule

Date de début des prises de vue

Date de fin des prises de vue

Nombre de jours de prises de vue estimé

Exploitation prévue

Par exemple : Diffusion TV, Exposition, Journal, Diffusion internet, etc

Description des MOYENS

Nombre total de personnes constituant l'ÉQUIPE

Comptabiliser les techniciens, comédiens, figurants et autres intervenants

Préciser le détail de la composition de l'équipe

Types de MATÉRIELS spécifiques envisagés pour les prises de vue et / ou de son

ex. matériel léger portatif, etc

Rappel : l'usage de drone à des fins autres que scientifiques ou techniques est proscrit dans le cœur du Parc national des Ecrins

**Demande d'autorisation de prises de vue et de son dans le cœur du Parc national des Ecrins
Pour votre projet, aurez-vous besoin de circuler sur piste avec un véhicule motorisé en cœur de Parc ?**

Si oui, merci de bien vouloir faire une demande d'autorisation de circulation

Cochez la mention applicable

Oui

Non

MOTIVATION de votre demande

Précisez dans quelle(s) catégorie(s) s'inscrit votre demande

Il s'agit là des différents cas pour lesquels le Parc national des Ecrins peut délivrer une autorisation de prises de vue et de son

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- réalisation de films, reportages ou documents didactiques, pédagogiques ou artistiques
- participation aux missions de l'établissement public du Parc
- promotion des produits référencés dans le cadre de la marque collective « Esprit parc national »
- promotion du territoire par les communes, les offices chargés de la promotion touristique
- information ou retransmission d'activités ou de manifestations préalablement autorisées par le directeur de l'établissement public du Parc

Détaillez plus précisément en quoi votre projet entre dans une ou plusieurs de ces catégories

Engagement

L'autorisation de prises de vues et de sons en cœur de parc national, si elle vous est délivrée, vous engagera à respecter la réglementation spéciale du cœur de parc et le cas échéant, des prescriptions spécifiques.

En signant cette demande d'autorisation, vous attestez avoir pris connaissance de la réglementation spéciale du cœur de parc, et vous vous engagez à la respecter en tout point dans le cadre de votre activité.

En signant, vous attestez également avoir pris connaissance du fait que l'autorisation du directeur du Parc ne vous dispense pas d'obtenir les autres autorisations requises en vertu du droit en vigueur, et qu'elle ne vaut pas engagement de sécurité assurée par le Parc national.

Date de dépôt

Date de dépôt

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans ce formulaire

Cochez la mention applicable

Oui

Non